

	<p>E.H.P.A.D. d'Argentat Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes</p>	<p>14 avenue Raymond Poincaré 19400 ARGENTAT ☎ 05.55.28.18.93 - ☎ 05.55.28.85.78 Email : accueil@ehpad-argentat.fr</p>
---	---	---

Argentat, le 30 septembre 2019

AVIS DE RECRUTEMENT D'AIDE-SOIGNANT

La Directrice de l'EHPAD d'ARGENTAT (19400)

**Etablissement de 146 lits d'hébergement permanent sur 2 étages
Dispose d'une unité protégée de 12 lits**

Projet en place de télémédecine plaies diabétiques et plaies complexes

Axes du Projet d'Etablissement : Alimentation et Animation

- projet en cours : "le résident acteur de son repas"
- 2 animateurs diplômés avec participation de l'ensemble des agents en fonction des activités

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;

RECRUTE

aide-soignant, avec effet immédiat.

Les candidatures devront parvenir à
Madame La Directrice
EHPAD d'ARGENTAT « Le Pastural »
14 avenue Raymond Poincaré
19400 ARGENTAT
aah@ehpad-argentat.fr

Les candidats devront joindre à l'appui de leur demande toutes pièces justificatives de leur situation administrative :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé comportant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée,
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française,
- La copie du diplôme.

MISSIONS

Vos fonctions comportent : aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne, collaboration à la distribution des soins infirmiers sous conditions.

Vous êtes soumis au respect des règles professionnelles et notamment du secret professionnel.

Vous exercez votre activité avec une équipe pluriprofessionnelle et en relation avec les intervenants extérieurs médicaux et para médicaux.

Horaires : 6H45-14H30 ou 13h-21h15, dont 30' de pause repas